



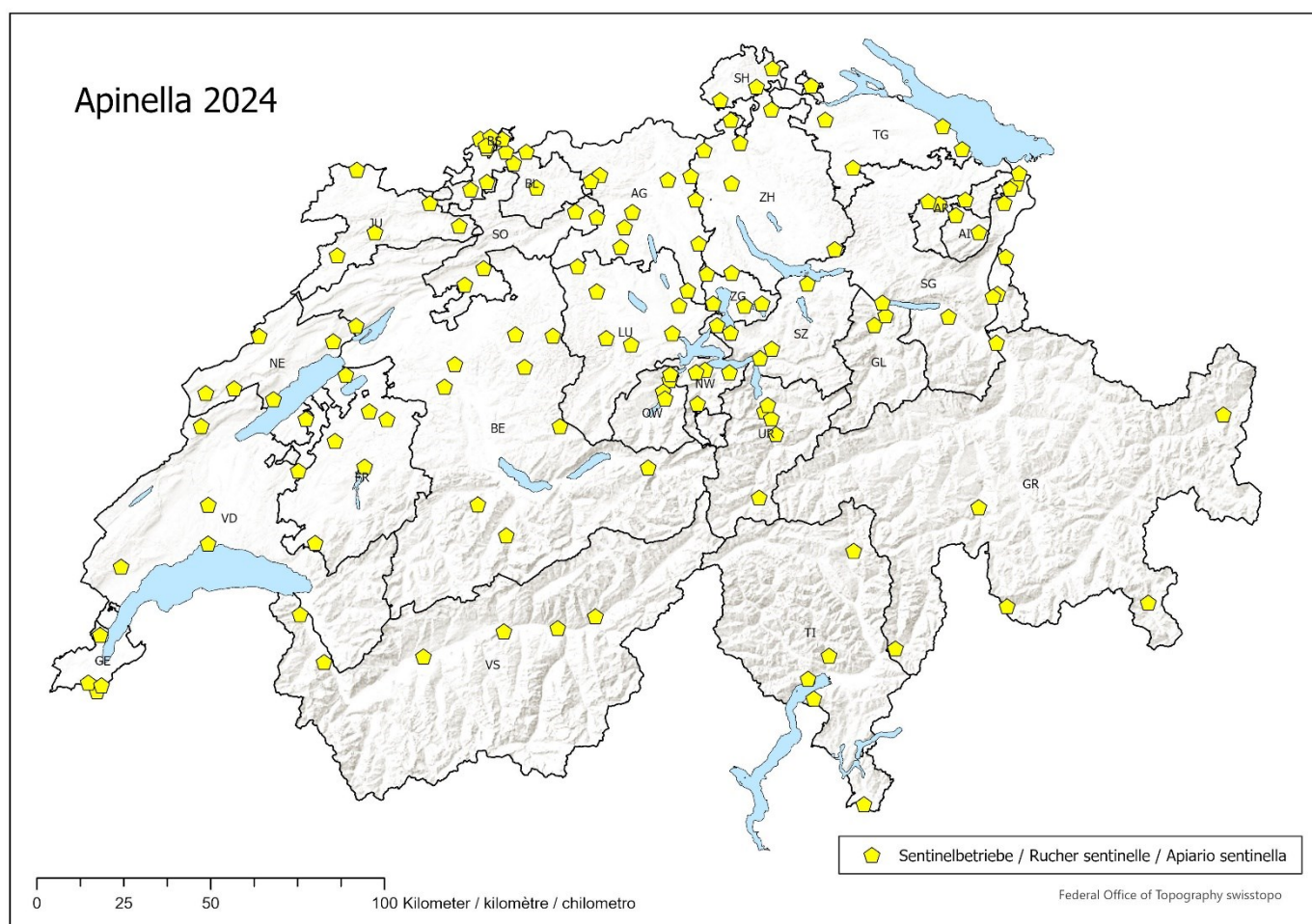
Programme de détection précoce Apinella – rapport annuel 2024

Le petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*) représente une menace pour la population d'abeilles suisse depuis son apparition en Calabre et en Sicile en septembre 2014. Mené depuis 2015, le programme de détection précoce Apinella doit permettre de détecter le plus tôt possible l'arrivée d'*A. tumida* en Suisse et à le combattre immédiatement. Pour ce faire, des apiculteurs dits sentinelles répartis dans toute la Suisse contrôlent, de mai à octobre, leurs colonies dans des ruchers sélectionnés. Le programme Apinella vise aussi à sensibiliser et à former les apiculteurs au petit coléoptère de la ruche pour qu'ils soient à même de contrôler leurs ruches, d'identifier le parasite et, le cas échéant, de le combattre. Cela permet en outre d'élever le niveau de connaissances pour diagnostiquer *Aethina tumida* en Suisse.

Les services vétérinaires cantonaux recrutent des apiculteurs sentinelles prêts à assumer le travail de contrôle et dont les colonies sont situées à des endroits appropriés (dans les vallées ouvertes sur le sud, aux abords des routes nationales, dans des régions à importations d'abeilles ou à trafic international de marchandises). Les apiculteurs sentinelles contrôlent les ruchers toutes les deux semaines au moyen de pièges diagnostique Schäfer. La phase de contrôle dure de début mai à fin octobre. Les apiculteurs sentinelles annoncent les résultats de leurs contrôles à l'OSAV au moyen de l'application [App Bee Traffic](#) ou d'un [accès à Internet](#).

S'ils trouvent des coléoptères ou des larves suspectes, ils l'annoncent à l'inspecteur des ruchers. Celui-ci décide s'il est nécessaire d'envoyer un échantillon au laboratoire national de référence pour les épizooties des abeilles (CRA).

Apiculteurs sentinelles recrutés en 2024



BLV / USAV / OSAV, 10.12.24 - mbi

Les cantons ont recruté en 2024 au total 142 apiculteurs sentinelles pour Apinella, dont un a systématiquement contrôlé deux ruchers. En 2024, le programme a donc porté sur 143 ruchers. Le motif du recrutement a été indiqué pour 130 d'entre eux : dans 63 cas, le facteur décisif était la motivation de l'apiculteur ; 51 ruchers étaient installés à des endroits exposés (dont un dans une région de transhumance et un dans une zone à importation d'abeilles) et 9 dans des territoires à importation d'abeilles. Des chiffres proportionnellement semblables à ceux des années précédentes.



Nombre d'apiculteurs recrutés par canton

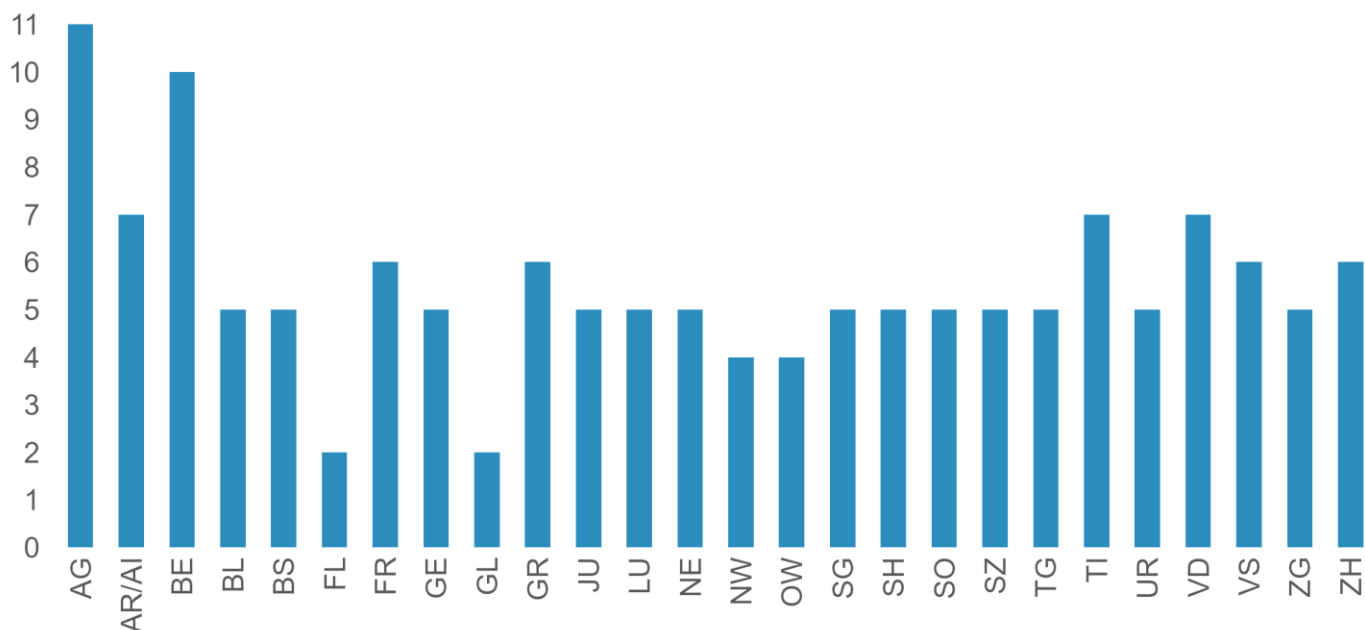
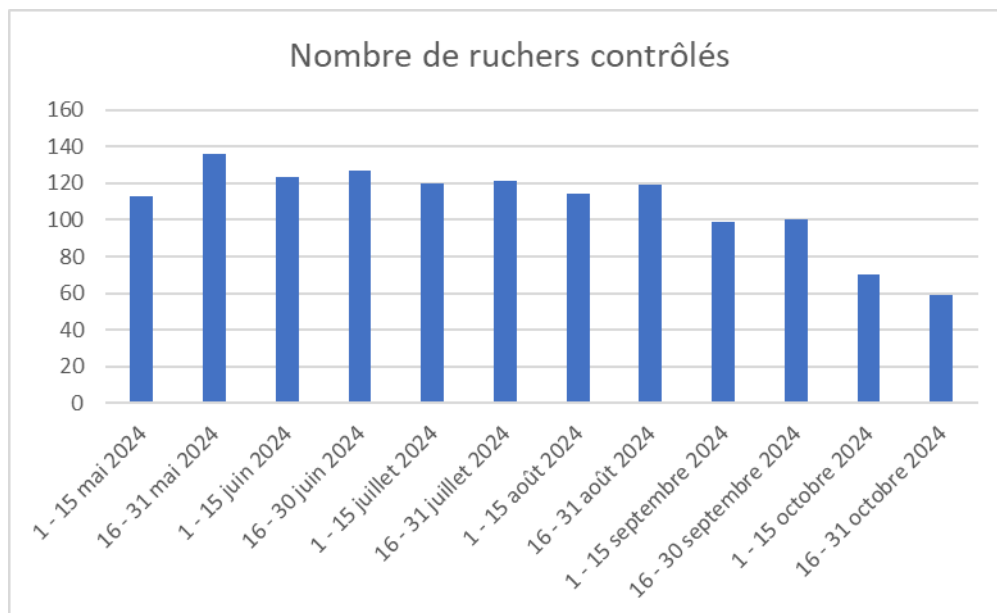


Figure 1 : nombre d'apiculteurs sentinelles recrutés par canton et leur répartition géographique

Notifications reçues

135 apiculteurs sentinelles ont transmis 1370 jeux de données. Il a fallu éliminer 40 annonces en raison de doublons. Au total, 1330 annonces ont pu être traitées. Sept apiculteurs recrutés n'ont pas effectué d'annonces. Il s'agissait d'apiculteurs dans les cantons de BE, JU, NE, NW, ZG et ZH.

Annonces par intervalle temporel



L'intervalle temporel choisi était de 15 jours, soit deux contrôles par mois.

Les annonces ont été nombreuses dès le début de la saison Apinella et le sont restées jusqu'à fin août. Le nombre d'annonces a légèrement baissé pendant la période de contrôle et de traitement contre la varroase en septembre. Le recul de l'intensité des contrôles en octobre s'explique par le fait que les colonies des ruchers situés en altitude étaient déjà en hibernation.

Figure 2 : Apinella 2024 : nombre de ruchers contrôlés par intervalle temporel



La répartition graphique des apiculteurs et apicultrices sentinelles ayant fait des annonces par intervalle temporel est disponible sur la [page Apinella](#) de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

Annonces par apiculteur sentinelle

Pour Apinella, le nombre optimal de contrôles se montait à 12 par apiculteur sentinelle. Si l'on tient compte des absences pour raison de vacances, du contrôle et de la lutte contre la varroase et de l'hivernage précoce, il faudrait que le nombre minimal de contrôles annoncés soit de 8 par rucher. Sur les 142 apiculteurs sentinelles qui ont fait des annonces, 116 (81 %) ont annoncé huit contrôles ou plus. Cette proportion s'est légèrement améliorée par rapport à l'année précédente (78 % en 2023).

Nombre de colonies contrôlées par rucher

La taille moyenne des ruchers en Suisse avoisine 9.4 colonies (Jean-Daniel Charrière, 2018). Pour Apinella 2024, le nombre de colonies par rucher contrôlé se montait en moyenne à 9,24 colonies. La médiane est de 8 colonies, la plupart d'entre eux comptait 8 à 10 colonies. Les ruchers contrôlés sont ainsi dans la moyenne suisse.

Transmission rapide des annonces

Les apiculteurs et apicultrices sentinelles sont priés d'annoncer rapidement les contrôles pour qu'il soit possible de présenter la situation actuelle du petit coléoptère de la ruche en Suisse. Idéalement, l'annonce devrait être faite tout de suite, mais une annonce effectuée dans les 2 semaines est encore significative. Près de 90 % (89,25 %) des contrôles ont été annoncés dans les deux semaines. 143 contrôles sur 1330 ont été annoncés trop tard. La discipline d'annonce est quasiment inchangée par rapport à celle de l'année 2023.

Évaluation d'Apinella 2024

Aucun coléoptère suspect n'a été découvert lors des contrôles.

Avec une discipline d'annonce inchangée et plus d'apiculteurs sentinelles avec ≥ 8 contrôles annoncés, on peut considérer que les résultats du programme de détection précoce Apinella 2024 sont fiables. Il a permis à la Suisse de montrer que les abeilles suisses étaient indemnes du petit coléoptère de la ruche à l'automne 2024.

Perspectives du programme Apinella en 2025

La menace pour la Suisse reste inchangée étant donné que le petit coléoptère de la ruche semble être endémique en Calabre. Depuis le début de l'année, 11 cas à Messine, en Sicile, et 6 cas en Calabre ont été signalés à l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Venezie, [IZSVE](#)). Le risque étant inchangé, le programme de détection précoce Apinella sera reconduit l'année prochaine. Des apiculteurs sentinelles recrutés contrôleront leurs ruchers toutes les 2 semaines de mai à octobre 2025 et annonceront les résultats des contrôles à la base de données centrale de l'OSAV.

Un grand merci à tous les apiculteurs sentinelles pour leur engagement en faveur de la santé des abeilles.

Références

Jean-Daniel Charrière, S. F. (2018). Bienenhaltung in der Schweiz. *Agroscope Transfer*, 1-24.